



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue le **jeudi 2 octobre 2025 à 19 heures**, au lieu ordinaire des séances dudit conseil et selon la loi

PRÉSENCES :

Monsieur Claude Comeau, maire
Madame Denise Bergeron, conseillère
Madame Diane Boyer, conseillère
Madame Claudine Girouard-Morel, conseillère
Monsieur René Lecavalier, conseiller

AUTRE PRÉSENCE :

M^e Charlotte Gagné, directrice générale adjointe et greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE – 19 HEURES

2025-10-321

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU JEUDI 2 OCTOBRE 2025 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'ouvrir la séance ordinaire du jeudi 2 octobre 2025 à 19 heures et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

La période de parole au public a débuté à 19 h 01 et s'est terminée à 19 h 04.

2025-10-322

DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU JEUDI 18 SEPTEMBRE 2025 ET ADOPTION DUDIT PROCÈS-VERBAL

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du jeudi 18 septembre 2025, copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 18 septembre 2025.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

2025-10-323 DÉPÔT DE LA LISTE DES MOUVEMENTS DE PERSONNEL (MP-2025-10)

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du *Règlement n° 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR Diane Boyer
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel portant le n° MP-2025-10 pour le mois de septembre 2025 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du *Règlement n° 838*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-10-324 DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2025

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du *Règlement n° 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Diane Boyer

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois de septembre 2025 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du *Règlement n° 838*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-10-325 OCTROI DE CONTRATS POUR L'ACHAT DE DIVERS ÉQUIPEMENTS POUR LA SALLE CCMU - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « INFORMATIQUE ET AMÉLIORATION DE RÉSEAUX »

Considérant la nécessité de finaliser l'aménagement de la salle des mesures d'urgence (CCMU), il est

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'octroyer des contrats pour l'achat d'équipement audiovisuel et divers accessoires de bureau pour la salle CCMU, auprès de divers fournisseurs, pour la somme maximale de 17 644,09 \$, toutes taxes incluses.

De financer ces dépenses à même le surplus réservé « Informatique et amélioration des réseaux » et de les imputer au poste budgétaire 22-220-40-097.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-10-326

**NOMINATION DE MME NATHALIE CHÉNIER AU POSTE DE TRÉSORIÈRE
ADJOINTE ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE
TRAVAIL**

Considérant le dévouement et les efforts de Mme Nathalie Chénier depuis son entrée en fonction à la Ville de Pincourt ;

Considérant que la titulaire du poste, madame Johanne Bertrand, prendra sa retraite au courant de l'année 2026 ;

Considérant les recommandations de la Direction générale et du Service de l'administration et des finances ;

Considérant la recommandation en ce sens de la commission d'administration et de finances du 3 février 2025, il est

PROPOSÉ PAR	René Lecavalier
APPUYÉ PAR	Denise Bergeron

De nommer Mme Nathalie Chénier à titre de trésorière adjointe au Service de l'administration et des finances à compter du 1^{er} janvier 2026.

D'autoriser le maire, M. Claude Comeau, et le directeur général, M^e Etienne Bergevin Byette, à signer le nouveau contrat de travail de Mme Chénier.

De féliciter et souhaiter bon succès à Mme Chénier dans le cadre de ses nouvelles fonctions.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-10-327

**OCTROI DE CONTRAT POUR UNE ÉTUDE GÉOTECHNIQUE AINSI
QU'UNE CARACTÉRISATION ET UNE ÉVALUATION
ENVIRONNEMENTALES DE SITE AU CENTRE SPORTIF - DÉPENSE
FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « INFRASTRUCTURES
URBAINES »**

Considérant la résolution 2025-08-265 adoptée lors de la séance ordinaire du 12 août 2025 autorisant la signature d'une entente de principe pour l'étude de faisabilité du centre sportif, il est

PROPOSÉ PAR	René Lecavalier
APPUYÉ PAR	Claudine Girouard-Morel

D'octroyer un contrat pour une étude géotechnique ainsi qu'une caractérisation et une évaluation environnementales de site à effectuer au centre sportif situé à Pincourt auprès de la firme « GROUPE ABS INC. » pour la somme maximale de 66 340,58 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même le surplus réservé « Infrastructures urbaines » et de l'imputer au poste budgétaire 22-700-20-817.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION ET FINANCES

2025-10-328 DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2025

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du *Règlement n° 838 de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron
APPUYÉ PAR René Lecavalier

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées pour le mois de septembre 2025 conformément à l'article 6 paragraphe c) du *Règlement n° 838*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES URBAINES

2025-10-329 OCTROI DE CONTRAT POUR L'ACHAT DE FEUX DE CHANTIER ET DIVERS ÉQUIPEMENTS - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT

Considérant l'importance d'améliorer la sécurité près des chantiers de construction afin que nos travailleurs soient davantage protégés, il est

PROPOSÉ PAR Diane Boyer
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'octroyer un contrat pour l'achat de feux de chantier et divers équipements auprès de « SIGNEL SERVICES INC. » pour la somme maximale de 10 844,44 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même le fonds de roulement, remboursée en deux (2) versements égaux, à compter de l'exercice financier 2026, et de l'imputer au poste budgétaire 22-300-40-068.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-10-330 AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 2025-04-133 - OCTROI DE CONTRATS POUR LA MISE À NIVEAU DES STATIONS DE POMPAGE 1 À 7 - DÉPENSES FINANCÉES PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « INFRASTRUCTURES URBAINES »

Considérant la résolution 2025-04-133 adoptée lors de la séance ordinaire du 8 avril 2025 octroyant des contrats auprès de divers fournisseurs pour la mise à niveau des stations de pompage 1 à 7 ;

Considérant qu'une somme additionnelle de 5 518,80 \$, toutes taxes incluses, est nécessaire pour la continuité des travaux d'installation de sondes de redondance et de divers travaux, il est

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Claudine Girouard-Morel
René Lecavalier

D'amender la résolution 2025-04-133 adoptée lors de la séance ordinaire du 8 avril 2025 afin de modifier la somme de 4 369,05 \$, toutes taxes incluses, pour la somme de **9 887,85 \$**, toutes taxes incluses, au contrat octroyé à « MS électromécanique ».

De financer cette dépense à même le surplus réservé « Infrastructures urbaines » et de l'imputer au poste budgétaire 22-400-40-895.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-10-331

OCTROI DE CONTRATS POUR LA SIGNALISATION, LES DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET INITIATIVES EN SÉCURITÉ PUBLIQUE - DÉPENSES FINANCÉES PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Denise Bergeron
Diane Boyer

D'octroyer des contrats pour la signalisation, les dispositifs de sécurité routière et initiatives en sécurité publique auprès de divers fournisseurs pour la somme maximale de 10 137,71 \$, toutes taxes incluses.

De financer ces dépenses à même le surplus non réservé et de les imputer au poste budgétaire 22-300-40-037.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-10-332

OCTROI DE CONTRAT POUR LE RESURFAÇAGE DE DIVERSES RUES ET PISTES CYCLABLES - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « INFRASTRUCTURES URBAINES »

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Denise Bergeron
Claudine Girouard-Morel

D'octroyer un contrat pour le resurfaçage de diverses rues et pistes cyclables auprès de « 9462-0820 Québec inc. » (EXCAVATION PANNETON) pour la somme maximale de 7 381,40 \$, toutes taxes incluses.

D'imputer cette dépense à même le surplus réservé « Infrastructures urbaines » et de l'imputer au poste budgétaire 22-300-10-042.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-10-333

AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 2025-09-310 - OCTROI DE CONTRAT POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS DE CONCEPTION, DESIGN ET AMÉNAGEMENT PAYSAGER DU TERRE-PLEIN DU BOUL. CARDINAL-LÉGER À L'ENTRÉE DE LA 20 – DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « ENVIRONNEMENT ET PLANTATIONS »

Considérant la résolution 2025-09-310 adoptée lors de la séance ordinaire du 18 septembre 2025 octroyant un contrat pour les services professionnels de conception, design et aménagement paysager du terre-plein sur le boul. Cardinal-Léger à l'entrée de l'autoroute 20 ;

Considérant la modification du projet global afin d'y inclure un nouvel aménagement dans le terre-plein en face du commerce Tim Hortons sur le boul. Cardinal-Léger ;

Considérant que ce projet était planifié au PTI 2025-2026-2027 adopté lors de la séance extraordinaire du 10 décembre 2024, il est

PROPOSÉ PAR Diane Boyer
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'amender la résolution 2025-09-310 adoptée lors de la séance ordinaire du 18 septembre 2025 afin de modifier la somme maximale de 50 000 \$, toutes taxes incluses, pour la somme maximale de **126 970,10 \$**, toutes taxes incluses, au contrat octroyé à « G. T. L. PAYSAGISTE INC. ».

De financer cette dépense à même le surplus réservé « Environnement et plantations » et de l'imputer au poste budgétaire 22-100-10-537.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-10-334

OCTROI DE CONTRAT POUR LA RÉFECTION DU PAVAGE SUR LA 5^E AVENUE DEVANT LE COMMERCE UNIPRIX - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « INFRASTRUCTURES URBAINES »

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Diane Boyer

D'octroyer un contrat pour la réfection du pavage sur la 5^e Avenue, devant le commerce Uniprix, auprès de « LES PAVAGES LA CITÉ B.M. INC. » pour la somme maximale de 19 976,91 \$, toutes taxes incluses.

D'imputer cette dépense à même le surplus réservé « Infrastructures urbaines » et de l'imputer au poste budgétaire 22-300-10-042.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-10-335

OPTION DE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT POUR LES SERVICES DE COLLECTE ET TRANSPORT DES RÉSIDUS ORGANIQUES ET SERVICES COMPLÉMENTAIRES POUR LES VILLES DE PINCOURT, L'ÎLE-PERROT ET NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT - 2026

Considérant la résolution 2023-10-295 adoptée à la séance ordinaire du 10 octobre 2023 pour l'octroi d'un contrat pour les services de collecte et transport des résidus organiques et services complémentaires pour les années 2024 et 2025 pour une somme de 919 638,76 \$, toutes taxes incluses, avec trois (3) options de renouvellement d'une année chacune, soit pour les années 2026, 2027 et 2028 (GT2023-27), auprès de « Services Ricova Inc. », il est

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Claudine Girouard-Morel
Diane Boyer

De se prévaloir de l'année d'option pour le renouvellement du contrat pour les services de collecte et transport des résidus organiques et services complémentaires pour l'année 2026, auprès de « Services Ricova Inc. », pour la somme de 469 644,22 \$ (taux de l'année 2025), toutes taxes incluses, majorée en fonction de la moyenne de l'indice des prix à la consommation (IPC) des douze (12) mois précédents (octobre à septembre) publié par Statistique Canada pour la région de Montréal.

De calculer les dépenses réelles selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire.

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant aux services de collecte et transport des résidus organiques et services complémentaires et à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence des montants budgétés.

De financer cette dépense à même le fonds d'administration et de l'imputer aux postes budgétaires 02-420-00-494 et 02-420-00-490.

De transmettre cette résolution à la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

LOISIRS, CULTURE ET SERVICES COMMUNAUTAIRES

2025-10-336

ADOPTION DU BILAN ANNUEL 2024 ET DU PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES 2025-2026-2027

Considérant que le gouvernement, par le biais de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*, contraint les municipalités de plus de 15 000 habitants à se doter d'un plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées ;

Considérant que la Ville de Pincourt a adopté un plan triennal à ce titre et qu'elle doit donc adopter un bilan pour chacune des années en cause, il est

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Claudine Girouard-Morel
Denise Bergeron

D'adopter le bilan annuel 2024 et le plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2025-2026-2027 proposé par le comité.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-10-337

AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT ENTRE LA VILLE DE PINCOURT ET « CONCEPTIONS SNOTECH INC. » POUR DES SERVICES D'ENNEIGEMENT MOBILE, DE CONCEPTION, D'AMÉNAGEMENT ET D'ENTRETIEN AU PARC OLYMPIQUE

Considérant la recommandation de la commission de développement social, des services communautaires, loisirs et culture en date du 15 septembre 2025, il est

PROPOSÉ PAR	René Lecavalier
APPUYÉ PAR	Claudine Girouard-Morel

D'autoriser la signature du contrat entre la Ville de Pincourt et « Conceptions Snotech Inc. » pour des services d'enneigement mobile, de conception, d'aménagement et d'entretien d'une butte à glisser et d'un parc à neige dans le parc Olympique, incluant le service optionnel de l'entretien du parc Taillon, pour la somme maximale de 28 145,88 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même le surplus non réservé et de l'imputer au poste budgétaire 02-750-00-513.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

URGENCE ET PROTECTION CONTRE LES INCENDIES PINCOURT/NDIP

2025-10-338

AUTORISATION D'UN BARRAGE ROUTIER LE SAMEDI 15 NOVEMBRE 2025

PROPOSÉ PAR	Denise Bergeron
APPUYÉ PAR	René Lecavalier

D'autoriser l'Association des pompiers volontaires de la Ville de Pincourt à tenir un barrage routier au profit de la Maison de soins palliatifs Libella le samedi 15 novembre 2025, à l'intersection des boulevards Cardinal-Léger et du Traversier.

De transmettre copie de la présente résolution à la Sûreté du Québec.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT

2025-10-339

OCTROI DE CONTRATS POUR L'ACHAT D'ARBRES DE GROS GABARIT POUR LES PARCS ET ESPACES VERTS ET DES ARBRES MINIATURES POUR UNE FORÊT MIYAWAKI – DÉPENSES FINANCÉES PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « ENVIRONNEMENT ET PLANTATIONS »

Considérant que ce projet était prévu au PTI 2025-2026-2027, il est

PROPOSÉ PAR	Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR	Denise Bergeron

D'octroyer des contrats pour l'achat d'arbres de gros gabarit pour les parcs et espaces verts, des arbres miniatures pour une forêt Miyawaki ainsi que d'autres fournitures de plantation auprès de divers fournisseurs pour la somme maximale de 25 000 \$, toutes taxes incluses.

De financer ces dépenses à même la réserve « Environnement et plantations » et de les imputer au poste budgétaire 22-100-10-521.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

GREFFE, COMMUNICATIONS ET RELATIONS AVEC LES CITOYENS

2025-10-340

ADOPTION DE LA DIRECTIVE RELATIVE À L'UTILISATION D'UNE AUTRE LANGUE QUE LA LANGUE OFFICIELLE PAR LA VILLE DE PINCOURT

Considérant que la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec*, le français, sanctionnée le 1^{er} juin 2022, instaure un devoir d'exemplarité de l'État afin de marquer l'importance du rôle de l'Administration québécoise dans la pérennité de la langue française ;

Considérant que dans le but de soutenir l'Administration dans ce nouveau devoir, la Loi prévoyait l'adoption d'une politique linguistique de l'État, laquelle a été adoptée le 22 février 2023 ;

Considérant que la Politique linguistique de l'État s'applique aux ministères, aux organismes gouvernementaux et municipaux ainsi qu'aux institutions parlementaires au sens de l'annexe I de la *Charte de la langue française* (chapitre C-11) (Charte) ;

Considérant que, pour remplir les exigences de la Politique linguistique de l'État, la Ville de Pincourt doit se doter d'une directive, précisant la nature des situations pour lesquelles l'utilisation d'une autre langue que le français sera acceptée en tant qu'organisme reconnu en vertu de l'article 29.1, il est

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron
APPUYÉ PAR René Lecavalier

D'abroger la résolution 2024-11-334 adoptée lors de la séance ordinaire du 12 novembre 2024.

D'adopter la directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle par la Ville de Pincourt, organisme reconnu en vertu de l'article 29.1 de la Charte, et d'en transmettre copie au ministère de la Langue française.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

SÉCURITÉ CIVILE ET MESURES D'URGENCE

2025-10-341

AUTORISATION DE LA TENUE D'ÉVÉNEMENTS EN 2026 - COMITÉ MULTIMUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE (CMSC)

Considérant les articles 6, 7, 10, 14 à 28 et 96 de la *Loi sur la sécurité civile visant à favoriser la résilience aux sinistres*, RLRQ c S-2.4 ;

Considérant que le Comité multimunicipal de sécurité civile (CMSC) est favorable et recommande la tenue de l'École de sécurité civile (ESC) et du Rendez-vous bénévoles en sécurité civile (RDVBSC) à Pincourt et de profiter de cet événement pour réaliser, en complémentarité, une simulation devant impliquer les ressources humaines et matérielles de l'Organisation multimunicipale de sécurité civile (OMSC) ;

Considérant que tous les mécanismes de coordination municipaux seront mis en œuvre lors de la simulation incluant les membres du conseil municipal ;

Considérant qu'une simulation s'avère le meilleur moyen d'évaluer si les efforts de préparation et d'intervention sont conséquents ;

Considérant qu'une simulation permet aussi d'évaluer le niveau d'interopérabilité entre les différents intervenants, lesquels doivent se coordonner relativement à un scénario fictif, mais réaliste ;

Considérant que la planification, l'organisation et la coordination de la simulation sont du RDVBSC seront bipartites (Ville et comité organisateur du RDVBSC) ;

Considérant que les contributions financières de la Ville s'inscrivent uniquement dans la tenue de la simulation et de l'arrimage nécessaires avec les nombreux organismes mobilisés lors du RDVBSC ;

Considérant que le financement nécessaire à la tenue du RDVBSC est entièrement de la responsabilité de son comité organisateur ;

Considérant que les contributions financières de la Ville nécessaires à l'organisation d'une simulation d'une pareille envergure sans la tenue conjointe du RDVBSC seraient largement supérieures ;

Considérant que la simulation pourrait aussi s'étendre aux territoires de Très-Saint-Rédempteur et de Pointe-Fortune si chacun des conseils municipaux l'exprime par résolution ;

Considérant que le RDVBSC permet de mettre en valeur les capacités réelles de plusieurs organismes humanitaires et communautaires et au public d'en être témoin en observant les déploiements réalisés ;

Considérant que la mise en valeur précitée peut également inciter des Pincourtois.es à joindre les rangs de l'un des divers organismes participants, aux fins d'accroître le niveau de résilience collective ;

Considérant que la tenue de ces événements permet à la Ville d'affirmer son leadership en matière de sécurité civile ;

Considérant que la tenue de ces événements permet à la Ville de rappeler aux citoyens l'importance de se préparer à faire face aux sinistres potentiels, il est

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Diane Boyer

D'autoriser la tenue des événements suivants en 2026 à Pincourt :

- La tenue de l'École de sécurité civile ;
- La tenue du Rendez-vous bénévoles en sécurité civile ;
- La tenue d'une simulation municipale en sécurité civile en complémentarité du Rendez-vous bénévoles en sécurité civile ;
- L'occupation des locaux, parcs et autres sites jugés nécessaires pour la tenue des événements précités ;
- La direction générale à faire les dépenses nécessaires pour la tenue desdits événements ;

- Le gestionnaire en résilience, risques et catastrophes d'agir à titre de responsable de la planification, de l'organisation et de la coordination de la simulation, et ce, avec le soutien des autres gestionnaires membres de l'Organisation municipale de la sécurité civile.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 19 h 23 et s'est terminée à 19 h 30.

Remerciements au conseil ainsi qu'aux citoyens pour clore ce mandat.
Mot de fin de mandat de madame la conseillère Claudine Girouard-Morel.

LEVÉE DE LA SÉANCE

2025-10-342

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU JEUDI 2 OCTOBRE 2025

PROPOSÉ PAR	Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR	Diane Boyer

De lever la séance ordinaire du jeudi 2 octobre 2025 à 19 h 37.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

M. CLAUDE COMEAU
MAIRE

M^E CHARLOTTE GAGNÉ
DGA ET GREFFIÈRE